



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 avril 2017  
Français  
Original : anglais

**Soixante et onzième session**  
Point 149 de l'ordre du jour  
**Aspects administratifs et budgétaires du financement**  
**des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

## **Projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2015/16	35 556 400
Dépenses de 2015/16	29 759 400
Solde inutilisé de 2015/16	5 797 000
Crédit ouvert pour 2016/17	39 203 600
Montant estimatif des dépenses de 2016/17 <sup>a</sup>	35 743 300
Montant estimatif du solde inutilisé de 2016/17 <sup>a</sup>	3 460 300
Projet de budget du Secrétaire général pour 2017/18	37 255 800
Recommandation du Comité consultatif pour 2017/18	33 484 600

<sup>a</sup> Montant estimatif au 28 février 2017.

## **I. Introduction**

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 32, 33, 35, 36, 37, 41, 43, 44, 45 et 47, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 3 771 200 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/835). On trouvera dans les paragraphes qui suivent les



recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. Aux fins de son examen des questions concernant le financement du Centre, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites datées du 17 avril 2017. La liste des documents que le Comité a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement du Centre est donnée à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations détaillées du Comité sur les constatations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 et sur les questions relatives aux opérations de maintien de la paix en général se trouvent dans les rapports correspondants du Comité consultatif (voir [A/71/845](#) et [A/71/836](#), respectivement).

## **II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016**

3. Le montant du crédit ouvert pour le Centre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 était de 35 556 400 dollars. Les dépenses se sont élevées à 29 759 400 dollars, soit un solde inutilisé de 5 797 000 dollars (brut), représentant 16,3 % du crédit ouvert ([A/71/809](#), annexe XIV).

4. Les écarts sont analysés à la section IV du rapport sur l'exécution du budget. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des objets suivants :

a) Communications (3 732 600 dollars, soit 75,5 %), au premier chef du fait de l'annulation du contrat de solutions à large bande et à faible latence, et du transfert de matériel de communication de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) au profit du Centre, qui a entraîné l'annulation d'acquisitions prévues;

b) Informatique (1 632 700 dollars, soit 45,4 %), au premier chef du fait du nombre d'informaticiens contractuels inférieur à celui budgétisé, de la non utilisation de la part revenant au Centre pour les services informatiques centralisés au Siège, et du transfert au Centre du matériel informatique de la MINUAUCE, qui a entraîné l'annulation d'acquisitions prévues;

c) Personnel recruté sur le plan national (1 237 500 dollars, soit 25,0 %), au premier chef du fait que le taux de vacance moyen pour la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national a été plus élevé que le taux budgétisé (83,3 %, contre 15 % inscrits au budget) ([A/71/809](#), annexe XIV, par. 24, 30 et 31).

5. La sous-utilisation du crédit ouvert a été partiellement contrebalancée par un dépassement principalement imputable aux installations et infrastructures (2 145 300 dollars, soit 39,2 %), lequel s'explique essentiellement par l'achèvement de la construction des bureaux du Centre, qui n'avait pas été terminée pendant l'exercice 2014/15 et a été reportée sur l'exercice 2015/16 ([A/71/809](#), annexe XIV, par. 28).

6. On trouvera aux paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

### III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2017, les dépenses s'élevaient à 21 377 600 dollars (brut) pour l'exercice 2016/17, contre des crédits de 39 203 600 dollars (brut). Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 35 743 300 dollars, laissant un crédit inutilisé de 3 460 300 dollars (8,8 %).

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2017, le déploiement des effectifs du Centre pour l'exercice en cours, s'établissait comme suit :

#### Déploiement des effectifs pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017

Catégorie	Effectif autorisé <sup>a</sup>	Effectif déployé	Taux de vacance (pourcentage)
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	146	116	20,5
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	31	15	51,6
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	236	224	5,1
Volontaires des Nations Unies	8	3	62,5

<sup>a</sup> Niveau maximum du nombre de postes approuvés pour le personnel civil pour l'exercice.

### IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018

#### A. Mandat et résultats attendus

9. Par sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a créé en juillet 2010 le Centre de services régional d'Entebbe, centre de services communs aux missions de la région au titre de la stratégie globale d'appui aux missions. Elle a par la suite décidé, dans sa résolution 69/307, d'octroyer au Centre de services régional d'Entebbe son autonomie en matière de gestion et de fonctionnement, et prié le Secrétaire général de présenter un projet de budget pour l'exercice 2016/17, qui serait financé par prélèvement sur les budgets des missions bénéficiant de l'appui du Centre. Dans sa résolution 70/289, elle a décidé d'examiner à sa soixante et onzième session la question du financement du Centre (A/71/835, par. 1).

10. Dans le rapport du Secrétaire général, il est dit que le Centre de services régional fournit des services partagés aux missions participantes, l'objectif étant de lui transférer toutes les fonctions administratives transactionnelles et délocalisées des missions, notamment certaines fonctions ayant trait aux ressources humaines, aux finances, au mouvement et au contrôle multimodaux, au transport de personnel et de marchandises et aux services informatiques. Le Centre fournit actuellement des services à sept opérations de maintien de la paix<sup>1</sup>, à six missions politiques

<sup>1</sup> Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République

spéciales<sup>2</sup> et au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (A/71/835, par. 2 and 3).

11. Le Secrétaire général propose que la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) soit ajoutée à la liste des missions de maintien de la paix appuyées par le Centre, qui s'occuperait de toutes les procédures administratives de la Mission ayant trait aux finances, aux voyages et aux ressources humaines. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Centre fournissait aux missions établies en Afrique de l'Est et centrale toute une gamme de services administratifs transactionnels en matière de finances et de personnel, et que l'ajout de la MINURSO relevait de l'initiative prise par le Département de l'appui aux missions pour régler les difficultés d'ordre opérationnel rencontrées par la MINURSO. Il a également été informé que l'urgence de la situation opérationnelle nécessitait l'ajout de la MINURSO à la liste des principaux clients du Centre pour l'exercice 2017/18. **Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 71/272, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, pour examen durant la partie principale de sa soixante-douzième session, un rapport contenant une proposition globale et détaillée concernant le modèle de prestation de services centralisée, qui prend toujours en compte les vues de toutes les parties prenantes.** Il formule d'autres observations et recommandations relatives à la MINURSO dans son rapport sur la Mission (A/71/836/Add.1). Ses recommandations sur les ressources concernant l'ajout de la MINURSO à la liste des principaux clients du Centre sont formulées au paragraphe 36 ci-après.

12. Le Secrétaire général indique également que, depuis novembre 2016, les services d'établissement des états de paie du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue de cinq missions supplémentaires – la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), la Commission mixte Cameroun-Nigéria et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) – sont traités par le Centre de services régional (A/71/835, par. 5). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le regroupement des activités de traitement des états de paie était un arrangement administratif visant à faciliter la mise en service d'Umoja dans le groupe 5 dans toutes les missions et était resté en place pour répondre à de nouvelles exigences comme suite à cette mise en service. Il a également été informé qu'il n'était pas proposé d'adopter un dispositif de services partagés pour la MINUL, la MANUL, l'UNOWAS, la Commission mixte Cameroun-Nigéria et le BINUGBIS, et qu'il s'agissait d'arrangements provisoires en attendant que l'Assemblée générale se prononce sur le dispositif de prestation de services centralisée. **Le Comité consultatif ne s'oppose pas à l'arrangement provisoire visant à faciliter la mise en service d'Umoja, mais rappelle que, conformément à la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale, tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services doit recevoir l'approbation de l'Assemblée (voir A/71/595, par. 55).**

---

démocratique du Congo, Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie.

<sup>2</sup> Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Burundi.

13. En ce qui concerne les initiatives prévues pour l'exercice 2017/18, il est dit dans le rapport que le Centre devrait procéder à la liquidation finale de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, prévue le 30 juin 2017, et fournir un appui administratif lors des dernières étapes de la réduction des effectifs de la MINUL au cours du premier semestre de 2018. Le Centre continuerait également de tester et de suivre son dispositif de contrôle interne, poursuivrait ses activités liées à la stabilisation des procédures Umoja et œuvrerait au retrait du Système Galileo et à la mise en service des fonctionnalités de gestion de la chaîne d'approvisionnement d'Umoja (A/71/835, par. 18, 22 et 23).

14. Il est également dit dans le rapport que les Services régionaux de l'informatique et des communications mettraient l'accent sur les services de facturation téléphonique régionale; les services de formation; l'École des transmissions militaires des Nations Unies; les études de conformité menées au niveau régional sur les normes et la sécurité informatiques; la mise à l'essai du système satellite à large bande et à faible latence. Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements participerait à la planification et à la mise en œuvre de l'initiative visant à établir une plateforme aéroportuaire permettant aux missions de mettre en commun leurs moyens aériens pour les vols de passagers réguliers, ainsi qu'à l'initiative relative à la chaîne d'approvisionnement visant à concrétiser le projet de couloir logistique d'Afrique de l'Est, dans six missions de maintien de la paix opérant dans la région : le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (A/71/835, par. 25 à 28; voir également par. 23 et 24). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le concept de plateforme aéroportuaire régionale, qui utilisait Entebbe comme plateforme puisque le principal aéroport s'y trouvait, fournissait des services mensuels intégrés de vols réguliers/navettes à la FISNUA, la MINUSS et la MONUSCO, ainsi que des services de vols spéciaux, notamment d'appui sanitaire aérien stratégique (évacuation des malades et des blessés) aux missions clientes du Centre. **Le Comité consultatif considère qu'il faudrait que le prochain rapport du Secrétaire général sur le Centre de services régional d'Entebbe donne des compléments d'information sur les vols d'évacuation sanitaire.**

#### **Restructuration des gammes de services du Centre de services régional**

15. Il est proposé de restructurer, pendant l'exercice 2017/18, les gammes de services du Centre qui sont intersectorielles en gammes de services réparties par catégorie de personnel, de façon à simplifier encore les procédures administratives tout en tirant pleinement parti des fonctionnalités d'Umoja. Les gammes de services reposeraient sur trois piliers, comme suit :

a) Section chargée du personnel recruté sur le plan international, comprenant la gamme de services Administration des arrivées et des départs, la gamme de services Avantages et états de paie, la gamme de services Voyages et opérations connexes et la gamme de services Indemnités pour frais d'études;

b) Section chargée du personnel recruté sur le plan national, comprenant la gamme de services Ressources humaines et états de paie et la gamme de services Voyages et opérations connexes;

c) Section chargée du personnel en tenue, comprenant la gamme de services Ressources humaines et états de paie, la gamme de services Administration des arrivées et des départs et la gamme de services Voyages et opérations connexes (A/71/835, par. 8).

**Le Comité consultatif ne s'oppose pas à la restructuration proposée et ne doute pas qu'elle permettra de gagner en efficacité et d'améliorer l'appui fourni au personnel des différentes catégories et aux missions clientes. Il compte que le Secrétaire général donne dans son prochain rapport sur le Centre de services régional d'Entebbe des informations sur les gains d'efficience tirés de la restructuration.**

16. Dans le cadre de la nouvelle structure, qui comprendrait la nouvelle Section chargée du personnel en tenue, on propose de créer un poste de responsable de la prestation de services (P-5) qui gèrerait la Section, et les nouvelles Section chargée du personnel recruté sur le plan international et Section chargée du personnel recruté sur le plan national seraient dirigées par les personnes occupant les postes de responsable de la prestation de services (P-5) des anciennes gammes de services Indemnités et paiements et Avantages et prestations (A/71/835, par. 11; voir également par. 34 ci-après).

#### **Modalités de gestion**

17. Il est dit dans le rapport que les modalités de gestion du Centre de services régional ont changé. L'ancien comité directeur, composé de directeurs et de chefs de l'appui aux missions clientes du Centre, a été remplacé par un conseil des clients dont la composition est la même. Le nouveau Comité directeur établi pour diriger le Centre est composé des Directeurs de la Division du personnel des missions, de la Division du budget et des finances des missions, de la Division du soutien logistique, de la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions et des Président et Vice-Président du conseil des clients, qui représentent les missions clientes. Au niveau opérationnel, les responsables de la prestation de services et des gammes de services se réunissent chaque trimestre avec leurs homologues, chargés des ressources humaines et du budget et des finances dans les missions, afin d'étudier l'efficacité des services administratifs et la répartition des tâches liées aux ressources humaines et aux finances entre le Centre et les missions clientes (A/71/835, par. 19).

18. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le comité directeur était l'organe supérieur de gestion et de prise de décisions du Centre et faisait directement rapport au Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, et que le Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions et le Chef du Centre, en qualité de membres de droit, en faisaient aussi partie. Il a également été informé que l'ancien comité directeur, devenu conseil des clients, jouait un rôle de conseil spécialisé auprès du Chef du Centre et faisait directement rapport au nouveau comité directeur. La composition du conseil des clients demeurerait identique à celle de l'ancien comité directeur, à savoir les Directeurs et les Chefs de l'appui aux missions clientes du Centre, deux d'entre eux en assurant la présidence et la vice-présidence.

**19. Le Comité directeur rappelle que l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 69/307, d'octroyer au Centre de services régional d'Entebbe son autonomie en matière de gestion et de fonctionnement et fait sienne la proposition du Secrétaire général selon laquelle le Centre rendrait directement des comptes au Département de l'appui aux missions. Il rappelle également que l'initiative d'alors du Secrétaire général ne prévoyait pas la création d'un**

nouveau comité directeur auquel l'ancien comité directeur, devenu conseil des clients, ferait rapport (voir [A/69/651](#), par. 27). Il considère que les nouvelles modalités ont créé un niveau de gestion supplémentaire, le Centre faisant rapport au Département de l'appui aux missions par l'intermédiaire du comité directeur, et pourraient ne pas être conformes à la résolution [69/307](#) de l'Assemblée générale. Compte tenu de ce que l'Assemblée générale a décidé que le Centre serait autonome en matière de gestion et de fonctionnement et qu'il rendrait directement des comptes au Département de l'appui aux missions, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de préciser les modalités de gestion et de donner des informations actualisées sur la question dans son prochain rapport sur le Centre.

### Modulation des ressources

20. Dans sa résolution [70/286](#), l'Assemblée générale a noté qu'il était nécessaire de poursuivre les progrès accomplis en vue d'élaborer un dispositif de modulation des ressources applicable au Centre de services régional, et a prié le Secrétaire général de veiller à ce que tous les dispositifs de modulation des ressources tiennent compte, entre autres, des facteurs ayant trait au volume de travail et aux gains d'efficacité. Dans sa résolution [70/289](#), l'Assemblée générale a également souscrit à la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le Secrétaire général poursuive le développement de la formule de modulation des ressources du Centre de façon à intégrer le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et les Services régionaux de l'informatique et des communications et en rende compte dans son prochain projet de budget pour le Centre.

21. Il est indiqué dans le rapport que, pour élaborer la formule de modulation des ressources du Centre de services régional, les principales hypothèses et définitions suivantes ont été utilisées : a) trois catégories de personnel, à savoir le personnel recruté sur le plan international, le personnel recruté sur le plan national et le personnel en tenue (à l'exclusion du personnel fourni par des gouvernements, des types de services autres que les services au personnel et des membres de contingents); b) utilisation du relevé des effectifs financés qui prend en compte les taux de vacance de postes prévus; c) système de pondération, qui est un barème appliqué aux effectifs financés afin de déterminer le volume de travail nécessaire pour assurer la prestation des services aux différentes catégories de personnel (personnel recruté sur le plan international : 1,0; personnel recruté sur le plan national : 0,4; personnel en tenue : 0,4); et d) un coefficient d'ajustement servant à déterminer le nombre de clients qui bénéficient de l'appui d'un agent du Centre pour assurer des services transactionnels de base. À partir de ces hypothèses, on a déterminé que la formule comprend trois différents éléments chiffrés eu égard à la dotation en personnel du Centre. Le premier élément (x) est une composante de faible valeur directement liée à la gestion du Centre. Le deuxième (y) est la composante gestion des comptes, variable de faible valeur fondée sur le nombre de missions clientes. Le troisième (z), le plus important des coûts variables, représente le principal élément des coûts de transaction et de la fourniture directe de services. Il est également indiqué dans le rapport que la formule a été modifiée de manière à ne plus prendre en compte les services administratifs fournis aux Volontaires des Nations Unies, qui sont gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement et le siège du programme des Volontaires des Nations Unies situé à Bonn (Allemagne) ([A/71/835](#), par. 33 à 36). Le Comité consultatif note que les Volontaires des Nations Unies ont été pris en compte l'année dernière dans le système de pondération de la formule de modulation (voir [A/70/754](#)).

22. Selon le rapport, l'application de la formule de modulation au Centre de services régional pour l'exercice 2017/18, compte étant tenu de l'arrivée de la MINURSO parmi les missions clientes, donne les résultats suivants : a) l'élément x, qui est la constante, représente 13 postes; b) l'élément y, qui est l'élément gestion des comptes représente 30 postes; c) l'élément z, lié aux fonctions transactionnelles et à la fourniture directe des services, représente 353 postes, le nombre de clients (en valeur pondérée), y compris la MINURSO, étant de 9 783 et le coefficient d'ajustement étant de 27,7. Par conséquent, selon la formule, le Centre aurait besoin de 396 postes d'agent des services chargés des ressources humaines et financières pour l'exercice 2017/18, soit 15 postes (y compris les 10 postes qu'il est proposé de créer au Centre pour la MINURSO) de plus que les 381 postes dont il dispose pour l'exercice 2016/17 (A/71/835, par. 37 à 39). **Le Comité consultatif note que le coefficient d'ajustement de 27,7 est le même que celui utilisé en 2016 (voir A/70/754) et estime que le coefficient doit prendre en compte les données des exercices précédents, ainsi que les gains d'efficacité réalisés. Le Comité compte que dans son prochain rapport, le Secrétaire général fournira des informations sur les gains d'efficacité et les données des exercices précédents qui ont une incidence sur le coefficient d'ajustement.**

23. Il est indiqué dans le rapport que la modification de la formule de modulation des ressources a soulevé des difficultés, et que la mise en service d'Umoja dans le groupe 5 influe sur l'affinement de la formule. Le Centre de services régional va devoir adapter ses activités pour prendre en compte le nombre croissant de ses clients dans les missions auxquelles il fournit un appui pendant l'exercice 2017/18. Il est également indiqué dans le rapport que la formule ne s'applique encore qu'aux branches des services chargés des ressources humaines et financières, étant donné que les Services régionaux de l'informatique et des communications et le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements du Centre de services régional ont des modèles de prestation de services nettement différents et que, les modèles de prestation de services et les charges de travail n'étant pas comparables, il est difficile d'appliquer la formule à ces trois domaines combinés. Il est indiqué en outre que c'est la raison pour laquelle la formule est utilisée pour déterminer la dotation en effectifs des services chargés des ressources financières et humaines du Centre, à l'exclusion du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (18 postes) et des Services régionaux de l'informatique et des communications (22 postes) (A/71/835, par. 29 à 32). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les activités de ces deux dernières entités n'étaient pas vraiment gérées au moyen d'Umoja, étant donné qu'il s'agit de services consultatifs et stratégiques et non du traitement de transactions régi par Umoja. Le Comité a été également informé que le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et les Services régionaux de l'informatique et des communications n'étaient de ce fait pas compatibles avec les éléments de l'actuelle formule de modulation des ressources, mais que le Secrétariat entendait néanmoins étudier la possibilité de prendre en compte les autres fonctions qui n'étaient pas directement reliées à Umoja afin d'améliorer la formule.

24. **Le Comité consultatif note que le Centre de services régional d'Entebbe a été créé avant qu'Umoja ait été mis en service, et que le Centre fonctionne selon le principe de la centralisation des services administratifs des missions clientes, la formule de modulation des ressources devant être utilisée pour déterminer l'effectif nécessaire. Le Comité estime par conséquent que la mise en service d'Umoja ne doit pas entraver l'application de la formule de modulation des ressources au Centre, y compris le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et les Services régionaux de l'informatique et des communications, et réaffirme que le Secrétaire général doit affiner la formule pour prendre en compte ces deux entités.**

25. Ayant demandé des précisions sur les services assurés par le Centre de services régional aux missions clientes, le Comité consultatif a été informé que, bien que le principal avantage présenté par le Centre doive résider dans la normalisation de la gamme de services offerte et que les principaux clients du Centre doivent en principe se conformer à ce modèle, le Centre ne fournit pas l'intégralité de la gamme de services de caisse au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, dont la majorité des transactions sont gérées par l'Office des Nations Unies à Nairobi. En outre, les contrôles d'arrivées et de départ sont effectués au Centre seulement pour les trois missions bénéficiant de vols réguliers des Nations Unies (MONUSCO, FISNUA et MINUSS). **Le Comité consultatif note que certaines missions font exécuter des tâches qui ont été assignées au Centre de services régional d'Entebbe par leur personnel, et il estime que tous les avantages que représente un centre de services régional ne sont pas réalisés si le Centre n'assure pas des services normalisés à toutes les missions clientes. Le Comité estime également que cela risque de fausser la formule de modulation des ressources quant au nombre de clients bénéficiant de l'appui du Centre. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de donner, dans son prochain rapport, des informations détaillées sur les différentes tâches exécutées et les différents services assurés par le Centre de services régional pour chaque mission cliente.**

#### **Transformation des postes d'agent du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national**

26. Il est indiqué dans le rapport que le projet visant à transformer 34 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national avant la fin de juin 2017 ne sera pas entièrement réalisé, et que seulement 13 postes d'agent du Service mobile seront pourvus par recrutement sur le plan national au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Il est prévu à présent que la transformation des postes se fera sur une période de trois ans (A/71/835, par. 21). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la transformation des postes a progressé moins rapidement qu'initialement prévu et qu'aucun autre poste d'agent du Service mobile ne sera pourvu par recrutement sur le plan national durant l'exercice 2017/18; par contre, 10 postes supplémentaires le seront durant l'exercice 2018/19 et les 11 postes restants durant l'exercice 2019/20. **Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à transformer les postes de fonctionnaire international en postes d'agent recruté sur le plan national de façon échelonnée sur une période de deux ans. Le Comité note avec préoccupation que le projet de transformation des postes devra à présent prendre cinq ans. Compte tenu de l'échéancier de deux ans fixé par l'Assemblée générale, le Comité estime que le Secrétaire général doit redoubler d'efforts pour achever sans tarder la transformation des postes.**

## **B. Ressources nécessaires**

27. Les prévisions de dépenses du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 se montent à 37 255 800 dollars, ce qui représente une diminution de 1 947 800 dollars (5,0 %) en chiffres bruts par rapport au crédit de 39 203 600 dollars ouvert pour l'exercice 2016/17. Le montant demandé couvre 134 postes d'agent recruté sur le plan international, 297 postes

d'agent recruté sur le plan national (dont trois emplois de temporaire) et 8 postes de Volontaire des Nations Unies, soit un total de 439 postes et emplois de temporaire.

28. Une analyse des variations figure à la section III du projet de budget. La diminution des prévisions de dépenses pour 2017/18 tient principalement à la diminution des dépenses prévues aux rubriques suivantes :

a) Installations et infrastructure (4 976 600 dollars ou 66,3 %), en raison principalement du fait que la construction des locaux permanents du Centre a été achevée durant l'exercice 2015/16 et que la part du Centre dans le coût des services communs fournis à la Base d'appui d'Entebbe par la MONUSCO est passée de 70,6 % à 53,4 %, la nouvelle méthode de partage des coûts étant basée sur les effectifs et non plus sur la surface occupée;

b) Communications (435 900 dollars ou 16,2 %), en raison principalement de la diminution des dépenses liées à l'achat de matériel par rapport à l'exercice 2016/17, aucune dépense n'étant prévue au titre du matériel d'information, et de la diminution des frais de communications téléphoniques locales et longue distance (A/71/835, par. 107 et 109).

29. La diminution des prévisions de dépenses est en partie contrebalancée par des augmentations prévues au titre des objets de dépense suivants :

a) Personnel recruté sur le plan national (2 732 700 dollars ou 43,1 %), en raison principalement de l'augmentation proposée de 27 postes soumis à recrutement sur le plan national et de la transformation de 13 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national, de l'augmentation des traitements, depuis septembre 2016, de 27 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 12 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, et de l'application d'un taux de vacance plus faible pour les postes d'administrateur recruté sur le plan national par rapport à 2016/17;

b) Personnel recruté sur le plan international (745 200 dollars ou 4,1 %), en raison principalement de l'augmentation du pourcentage des dépenses communes de personnel, de l'application d'un taux de vacance de 10 %, contre 19 % pour 2016/17, de la création proposée d'un poste de responsable de la prestation de services (P-5) et du reclassement proposé de deux postes P-3 à P-4 (A/71/835, par. 101 et 102).

30. En ce qui concerne l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan national, le Comité consultatif note que, d'après le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2015/16, les traitements nets des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national du Centre de services régional ont été augmentés de 19,2 % et 31,4 %, respectivement, le 1<sup>er</sup> août 2015 (A/71/809, annexe XIV, par. 24). Le Comité note également qu'à la différence du Centre, le rapport sur l'exécution du budget de la MONUSCO pour l'exercice 2015/16 fait état d'un relèvement du barème des traitements locaux en Ouganda de 7,7 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 8,8 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national (voir A/71/674, par. 74). Ayant demandé des précisions sur les différences entre le Centre et la MONUSCO, le Comité a été informé que le barème des traitements révisé pour l'Ouganda, qui avait été approuvé avec effet au 1<sup>er</sup> août 2015, faisait apparaître une augmentation générale de 7,7 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 8,8 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national. Le Comité a été également informé que les augmentations au Centre comprenaient non seulement les relèvements du barème des traitements, mais aussi une augmentation des traitements due à un changement de classes et d'échelons par rapport à ceux inscrits au budget (les postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national qui ont été

inscrits au budget étaient de l'échelon 6 de la classe G-4 alors que le traitement moyen effectif correspondait à l'échelon 6 de la classe G-5; les postes d'administrateur recruté sur le plan national qui ont été inscrits au budget était de l'échelon 4 de la classe AN-B alors que le traitement moyen réel correspondait à l'échelon 6 de la classe AN-B). Pour l'exercice 2017/18, le Comité note que le barème des traitements au Centre est de nouveau relevé de 27 % pour les agents des services généraux recruté sur le plan national et de 12 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national à compter de septembre 2016 (voir par. 29 a) ci-dessus), alors que le projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice 2017/18 ne prévoit pas d'augmentations analogues pour le personnel recruté sur le plan national en poste dans ce même lieu d'affectation (A/71/832). **Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général devrait fournir à l'Assemblée générale des informations détaillées sur les différences quant aux augmentations des traitements du personnel recruté sur le plan national à la MONUSCO et au Centre de services régional d'Entebbe.**

## 1. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2016/17<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé 2017/18</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	146	134	(12)
Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	267	294	27
Emplois de temporaire	–	3	3
Volontaires des Nations Unies	8	8	–
<b>Total</b>	<b>421</b>	<b>439</b>	<b>18</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

31. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour 2017/18 s'élève à 28 073 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 543 000 dollars (14,4 %) par rapport au montant alloué pour 2016/17. L'augmentation tient principalement à la hausse des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur les plans national et international, comme il est indiqué au paragraphe 29 ci-dessus. Le montant prévu au titre du personnel civil tient compte d'un taux de vacance de postes de 10,0 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 25,0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 6,0 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, de 50,0 % pour les Volontaires des Nations Unies et de 6,0 % pour le personnel temporaire (agent des services généraux recrutés sur le plan national).

32. En ce qui concerne le taux de vacance de 10,0 % envisagé pour le personnel recruté sur le plan international, le Comité consultatif note que, d'après les informations qui lui ont été fournies, le taux de vacance effectif pour cette catégorie de personnel était de 20,5 % au 31 janvier 2017. Le Comité note également que, en ce qui concerne le taux de vacance de 25,0 % envisagé pour les administrateurs recrutés sur le plan national, le taux effectif était de 51,6 % au 31 janvier 2017. **Le Comité consultatif rappelle que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs, et que, lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs, il faut apporter des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/70/742, par. 45). Le Comité recommande donc d'appliquer un taux de vacance de 20,0 % au personnel recruté sur le**

**plan international et de 50,0 % aux administrateurs recrutés sur le plan national. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.**

33. Le Comité consultatif note également que, comme changements dans la dotation en effectifs, il est notamment proposé de réaffecter : a) un poste P-2 du Groupe du contrôle interne de la Section de l'information financière au Groupe de l'analyse et de l'établissement des rapports du Bureau du Chef; b) un poste de Volontaire des Nations Unies du Groupe de la planification stratégique du Bureau du Chef au Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie du Bureau du Chef; c) un poste de Volontaire des Nations Unies de la gamme de services Fournisseurs de la Section du personnel recruté sur le plan international à la gamme de services Voyages et opérations connexes de la Section du personnel recruté sur le plan national (A/71/835, tableaux 6 à 8). **Le Comité consultatif estime que la réaffectation de postes et d'emplois de temporaire proposée entraîne un changement de fonctions et équivaut plutôt à la suppression d'un poste et à la création d'un poste, et est donc soumise aux procédures applicables aux nouveaux postes, notamment la fourniture d'éléments justifiant les fonctions qui y sont attachées, le processus de recrutement et de sélection et l'application d'un taux de vacance de 50 % pendant la première année de leur création. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.** La question de la réaffectation de postes est examinée plus en détail dans le rapport du Comité consultatif sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

#### **Postes et emplois de temporaire**

34. Le budget proposé représente une augmentation de 18 nouveaux postes et emplois de temporaire au Centre de services régional d'Entebbe, soit 1 poste de P-5, 14 postes d'agent des services généraux (dont 10 postes à créer pour la MINURSO) et 3 emplois de temporaire (agents des services généraux recrutés sur le plan national) (A/71/835, par. 59). En ce qui concerne le poste P-5 de responsable de la prestation de services, il est indiqué dans le rapport que son titulaire gèrerait la Section du personnel en tenue nouvellement créée et interagirait avec le Service de la constitution des forces et la Division de la police du Département des opérations de maintien de la paix, ainsi qu'avec les responsables de la gestion du personnel militaire des missions (ibid., par. 11). **Compte tenu de la restructuration proposée, le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste P-5 de responsable de la prestation de services (voir par. 15 et 16 ci-dessus).**

35. En ce qui concerne les 14 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national qu'il est proposé de créer, 2 sont destinés au Bureau du Chef, 2 à la Section chargée du personnel recruté sur le plan national, 9 à la Section du personnel en tenue et 1 à la Section de l'information financière (A/71/835, tableaux 6 à 10). Il est indiqué au paragraphe 63 du rapport que l'un des postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national qu'il est proposé de créer dans le Bureau du Chef serait un poste d'assistant à la formation pour le Centre régional de formation et de conférences, dont le rôle serait de coordonner ses activités avec les acteurs compétents en vue de fournir un soutien logistique rapide et des services adaptés et fiables à tous les clients, de contrôler les résultats et d'atteindre les niveaux de services prévus pour les différentes catégories de participants aux formations. **Le Comité consultatif note qu'il n'est donné, dans le rapport du Secrétaire général, aucune justification claire quant au poste d'assistant à la formation en termes de besoins accrus en matière de formation. Il note également qu'il est proposé de réaffecter huit postes au Centre, ce qui renforcerait les capacités de ce dernier. Pour ces raisons, le Comité consultatif**

recommande de ne pas approuver la création du poste d'assistant à la formation (poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) relevant du Bureau du Chef du Centre régional de formation et de conférences. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.

36. En outre, pour ce qui est des 10 postes d'agent des services généraux devant être créés au Centre de services régional pour la MINURSO, les recommandations détaillées du Comité consultatif sont présentées dans son rapport sur le projet de budget de la MINURSO (A/71/836/Add.1). Le Comité consultatif se prononce contre la création au Centre de huit postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) dont il avait recommandé qu'ils soient à nouveau inclus dans le budget de la MINURSO. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence. Le Comité consultatif ne s'oppose pas au transfert de la MINURSO au Centre des deux postes liés aux états de paie (voir par. 11 ci-dessus), auxquels un taux de vacance de 50 pour cent serait appliqué pendant la première année.

37. Il est proposé de créer trois emplois de temporaire de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national dans la Section chargée du personnel recruté sur le plan national, dans la gamme de services Ressources humaines et états de paie. Ces trois nouveaux emplois et l'un des nouveaux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (mentionné au par. 35 ci-dessus) permettraient de gérer la charge de travail supplémentaire découlant du transfert des fonctions relatives à la gestion du personnel recruté sur le plan national pour toutes les missions clientes et de la centralisation des états de paie pour toutes les missions menées en Afrique. Il est également proposé de transférer 20 postes d'autres gammes de services à la gamme de services Ressources humaines et états de paie (A/71/835, par. 76). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les trois emplois de temporaire qu'il est proposé de créer étaient nécessaires eu égard aux arrangements provisoires concernant les services chargés des états de paie de la MANUL, de l'UNOWAS, de la Commission mixte Cameroun-Nigéria et du BANUGBIS, et pour appuyer la liquidation de la MINUL. **Le Comité consultatif note qu'il est proposé de transférer 20 postes d'autres gammes de services à la gamme de services Ressources humaines et états de paie, en sus de la création proposée d'un nouveau poste d'agent des services généraux. Il estime donc que des capacités suffisantes devraient exister au sein de la gamme de services Ressources humaines et états de paie pour gérer les fonctions temporaires des trois emplois temporaires d'agent des services généraux. Il recommande par conséquent de ne pas créer les trois emplois de temporaire de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.**

38. Ayant demandé des précisions quant aux affectations provisoires de membres du personnel, le Comité consultatif a reçu des informations montrant les affectations provisoires vers et depuis le Centre de services régional depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le Comité consultatif note que la durée d'un certain nombre d'affectations provisoires de membres du personnel des missions au Centre dépassait la limite de trois mois fixée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/250. **Dans ce contexte, le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a déjà proposé l'extension à six mois de la durée maximale des affectations provisoires (A/70/749, par. 57). Le Comité consultatif avait recommandé de ne pas approuver cette proposition (A/70/742, par. 107) et l'Assemblée générale avait fait sienne sa recommandation dans sa résolution 70/286. Il compte que le Secrétaire général, dans l'avenir, respectera les termes de la résolution 63/250**

et veillera à ce que les affectations provisoires n'excèdent pas une durée de trois mois. Le Comité consultatif formule d'autres observations à cet égard dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

39. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 32, 33, 35, 36 et 37 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que soient approuvées les ressources demandées au titre du personnel civil.**

## 2. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2016/17</i>	<i>Montant proposé pour 2017/18</i>	<i>Variation</i>
14 673 000	9 182 200	(5 490 800)

40. Les dépenses opérationnelles prévues pour 2017/18 s'élèvent à 9 182 200 dollars, soit une baisse de 5 490 800 dollars (37,4 %) par rapport au montant alloué pour 2016/17. Cette diminution s'explique essentiellement par la réduction des prévisions de dépenses au titre des installations et infrastructures et au titre des communications, comme indiqué au paragraphe 28 ci-dessus.

### Consultants

41. Le Secrétaire général demande des ressources d'un montant de 145 000 dollars au titre des consultants, ce qui représente une diminution de 73 000 dollars (33,5 %) par rapport au montant de 218 000 dollars alloué pour 2016/17. Le rapport indique que les ressources demandées permettraient de réaliser des vidéos d'information sur le Centre de services régional (réalisation, tournage et édition) et de concevoir et gérer les publications en ligne du Centre (A/71/835, par. 105). Le Comité consultatif a également reçu des informations indiquant des dépenses d'un montant de 135 700 dollars pour 2015/16, ce qui représente une sous-utilisation des ressources de 253 000 dollars. Pour l'exercice en cours, les dépenses au 28 février 2017 s'élevaient à 45 500 dollars, le crédit ouvert étant de 218 000 dollars. **Compte tenu de ces éléments d'information, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources au titre des consultants pour 2017/18 soit aligné sur le montant des dépenses pour 2015/16, soit 135 700 dollars.**

### Voyages

42. Dans le projet de budget, un montant de 353 000 dollars est demandé au titre des voyages, soit une diminution de 91 000 dollars (20,5 %) par rapport au montant de 444 000 dollars alloué pour 2016/17. Le Comité consultatif a reçu des informations indiquant que le montant des ressources prévues pour les voyages comprend un montant de 104 000 dollars pour les voyages effectués à des fins autres que la formation dans la zone des missions auxquelles le Centre offre ses services (90 demandes de voyage), un montant de 68 000 dollars pour les voyages hors de la zone des missions effectués à des fins autres que la formation (15 demandes de voyage) et un montant de 181 000 dollars pour les voyages à des fins de formation. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'aux fins du projet de budget du Centre de services régional pour 2017/18, les voyages dans la zone des missions auxquelles le Centre offre ses services s'entendaient des voyages effectués au départ du Centre et à destination des missions clientes pour leur apporter un appui opérationnel, y compris des vols affrétés par l'ONU. Le Comité consultatif n'a pas obtenu les renseignements qu'il avait demandés concernant le taux de conformité au principe selon lequel les billets

doivent être achetés 16 jours à l'avance. **Il compte que le Secrétaire général communiquera ces informations à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

43. Le Comité consultatif déduit des informations qui lui ont été fournies que plusieurs voyages ayant les mêmes fins sont prévus dans différentes missions, notamment des « visites de coordination régionale auprès des missions clientes » et des « réunions de consultation constructive avec le personnel pour assurer la compréhension approfondie des difficultés et problèmes connexes dans les missions ». Il en déduit également qu'un certain nombre de voyages prévus à des fins autres que la formation incluent des éléments liés à la formation, par exemple lorsque les caissiers vont dispenser dans les missions des formations en cours d'emploi. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu par les arguments avancés pour justifier ces voyages, dont il considère en outre que certains pourraient être combinés. Il recommande donc de réduire de 15 % (soit 52 950 dollars) le montant des ressources prévues au titre des voyages, dont le montant total s'élève à 300 050 dollars.**

#### **Transports terrestres**

44. Le Secrétaire général demande un crédit de 102 400 dollars au titre des transports terrestres, ce qui représente une diminution de 27 600 dollars (soit 21,2 %) par rapport au crédit de 130 000 dollars alloué pour 2016/17. Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif note que le projet de budget inclut un montant de 43 500 dollars au titre des carburants et lubrifiants pour 2017/18. Il note également que pour la période 2015/16, les dépenses au titre des carburants et lubrifiants s'élevaient à 22 400 dollars, le crédit ouvert étant de 105 400 dollars, ce qui représente une sous-utilisation des crédits s'élevant à 83 000 dollars. Pour l'exercice en cours et au 28 février 2017, aucune dépense n'a été enregistrée sur le montant de 63 700 dollars alloué. **Compte tenu du niveau des dépenses durant l'exercice considéré et l'exercice en cours, le Comité consultatif recommande que les crédits alloués au titre des carburants et lubrifiants à la rubrique Transports terrestres pour 2017/18 soient alignés sur le niveau des dépenses pour 2016/17 (22 400 dollars).**

#### **Communications commerciales**

45. Dans le projet de budget, un montant de 1 103 500 dollars est demandé au titre des communications commerciales, ce qui représente une augmentation de 508 100 dollars (85,3 %) par rapport au montant de 595 400 dollars alloué pour 2016/17. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements indiquant que les dépenses au titre des communications commerciales pour 2016/17 s'élèvent à 78 300 dollars, le montant alloué étant de 2 142 000 dollars, soit une sous-utilisation des crédits s'établissant à 2 063 700 dollars. Pour l'exercice en cours, les dépenses au 28 février 2017 s'élevaient à 25 000 dollars par rapport au crédit ouvert à cette rubrique (595 400 dollars). **Compte tenu des dépenses passées, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources allouées au titre des communications commerciales à la rubrique Communications pour 2017/18 soit maintenu au niveau de 2016/17, soit 595 400 dollars.**

### Informatique

46. Le rapport indique un crédit de 2 896 700 dollars au titre de l'informatique, soit une augmentation de 233 600 dollars (8,8 %) par rapport au crédit ouvert de 2 663 100 dollars pour 2016/17. Il est précisé au paragraphe 110 du rapport que cette variation tient principalement à l'augmentation prévue du nombre d'ordinateurs (727 pour 2017/18 contre 448 en 2016/17), due au regroupement des biens du Centre jusque-là répartis entre la FISNUA, la MINUSCA, la MINUSS et la MONUSCO. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette augmentation tient essentiellement au fait que l'on a regroupé au Centre les biens auparavant conservés dans les inventaires des missions clientes. **Le Comité consultatif estime que le transfert des biens des missions au Centre de services régional devrait faire l'objet d'une comptabilisation plus exacte et d'un enregistrement plus transparent. Il compte en outre qu'étant donné le niveau des stocks actuels du Centre, l'achat de nouveaux ordinateurs ne sera pas nécessaire.**

### Formation

47. Au paragraphe 97 du rapport, il est indiqué que des ressources d'un montant de 319 400 dollars sont demandées au titre du programme de formation. Sur la base des informations qu'il a reçues, le Comité consultatif constate que pour 2017/18, il est proposé d'organiser 15 formations internes à l'intention de 476 membres du personnel recruté sur le plan international et 9 formations externes à l'intention de 23 membres du personnel recruté sur le plan international, ainsi que 16 formations internes à l'intention de 1 310 membres du personnel recruté sur le plan national et 3 formations externes à l'intention de 8 membres du personnel recruté sur le plan national. Le Comité consultatif note également que cela inclut 24 formations relatives à l'administration, au budget et aux finances organisées à l'intention de 901 fonctionnaires, et 4 formations sur la gestion et la mise en valeur des ressources humaines à l'intention de 347 fonctionnaires. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité d'organiser à l'intention du Centre de services régional autant de formations sur les principales fonctions de celui-ci en matière d'administration, de budget et de finances et de ressources humaines, et recommande de réduire de moitié le crédit demandé au titre de la formation, qui s'élève à 159 700 dollars pour 2017/18.**

48. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 32, 33, 35, 36, 37, 41, 43, 44, 45 et 47 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que soient approuvées les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles.**

## V. Conclusion

49. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/71/835). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 32, 33, 35, 36, 37, 41, 43, 44, 45 et 47 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **d'approuver l'ouverture d'un crédit de 33 484 600 dollars aux fins du fonctionnement du Centre pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018;**

b) De répartir le montant visé à l'alinéa a) entre les budgets des opérations de maintien de la paix actives qui sont clientes du Centre en fonction du budget-programme approuvé de l'exercice biennal 2016-2017, et de tenir compte du montant des ressources demandées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 afin que la part des missions politiques spéciales clientes du Centre corresponde aux ressources nécessaires à son financement pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018.

*Documentation*

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 ([A/71/809](#), annexe XIV)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/71/835](#))
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016 [[A/71/5 \(Vol. II\)](#)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/71/836](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/70/742/Add.17](#))
- Résolutions [69/307](#) et [70/289](#) de l'Assemblée générale, concernant respectivement les questions transversales et le financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)